



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU JEUDI 04 AVRIL 2024  
ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08/03/2023,
- 2) Compte administratif 2023 (Commune),
- 3) Affectation du résultat 2023 (Commune),
- 4) Compte de gestion 2023 (Commune),
- 5) Compte administratif 2023 (Bâtiments Commerciaux),
- 6) Affectation de résultat 2023 (Bâtiments Commerciaux),
- 7) Compte de gestion 2023 (Bâtiments Commerciaux),
- 8) Compte administratif 2023 (Budget annexe Lotissement),
- 9) Affectation de résultat 2023 (Budget annexe Lotissement),
- 10) Compte de gestion 2023 (Budget annexe Lotissement),
- 11) Vote des taux 2024,
- 12) Contribution aux organismes de regroupement,
- 13) Subventions attribuées aux associations,
- 14) Budget primitif 2024 (Commune),
- 15) Budget primitif 2024 (Bâtiments Commerciaux),
- 16) Budget primitif 2024 (Budget annexe Lotissement),
- 17) Délibération relative à la prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER),
- 18) Demande de subvention au Département avec autorisation de réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention pour l'aménagement de la cour extérieure du centre de loisirs sans hébergement,
- 19) Délibération sur les conditions d'acquisition et de gestion d'un bien par l'EPFNA, cadastré AO641, AO643 et AO644,
- 20) Délibération autorisant madame le Maire à solliciter le Fonds Chaleur de l'ADEME et le Fond Energie du Département pour l'extension de la chaufferie bois et du réseau chaleur,
- 21) Questions et informations diverses.

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 28/03/2024), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sylvie MERCIER, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET (arrivée à 19H56), Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

**Secrétaire de séance** : Mme Nelly MUSCADET.

**Absents excusés** : Mme Karine PROSPER, M. Jean-Luc RABANIER, Mme Delphine BAYOU.

**Absents** : Mme Mélissa CHARPENTIER, M. Jean BRETHOMÉ, M. Ludovic ALLU.

**Procurat(s)** : Mme PROSPER Karine donne pouvoir à M. ROCHERIEU-RODRIGUEZ Franck ET M. RABANIER Jean-Luc donne pouvoir à Mme RAPET Béatrice.

Présents : 12	A partir de 19H56 (ordre du jour n°13)
Absents : 7	Présents : 13
Votants : 14	Absents : 6
	Votants : 15

**► Ordre du jour N° 1**

**Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08/03/2024.**

Le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 08/03/2024) est approuvé à l'unanimité.  
**Ont voté pour** : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

Madame le Maire donne la parole à Mme Béatrice RAPET et quitte la salle du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Pierre DURAND préside l'assemblée lors du vote.

## **► Ordre du jour N° 2**

### **Compte administratif 2023 (Commune)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

Le Maire réintègre la salle où se déroule la séance du Conseil Municipal et prend la présidence de l'assemblée.

## **► Ordre du jour N° 3**

### **Affectation du résultat 2023 (Commune)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## **► Ordre du jour N° 4**

### **Compte de gestion 2023 (Commune).**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

Le Maire quitte la salle du Conseil. Monsieur Jean-Pierre DURAND préside l'assemblée lors du vote.

## **► Ordre du jour N° 5**

### **Compte administratif 2023 (Bâtiments Commerciaux).**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

Le Maire réintègre la salle où se déroule la séance du Conseil Municipal et prend la présidence de l'assemblée.

## **► Ordre du jour N° 6**

### **Affectation de résultat 2023 (Bâtiments Commerciaux)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## **► Ordre du jour N° 7**

### **Compte de gestion 2023 (Bâtiments commerciaux)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

Le Maire quitte la salle du Conseil. Monsieur Jean-Pierre DURAND préside l'assemblée lors du vote.

## **► Ordre du jour N° 8**

### **Compte administratif 2023 (Lotissement Beauséjour)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

Le Maire réintègre la salle où se déroule la séance du Conseil Municipal et prend la présidence de l'assemblée.

## **► Ordre du jour N° 9**

### **Affectation du résultat 2023 (Lotissement Beauséjour)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## **► Ordre du jour N° 10**

### **Compte de gestion 2023 (Budget annexe lotissement)**

#### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## **► Ordre du jour N° 11**

### **Vote des taux d'imposition 2024**

Madame le Maire donne la parole à Mme Béatrice RAPET qui expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

**Après en avoir délibéré :**

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**le conseil municipal décide à l'unanimité :**

1 – de **maintenir** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	47.98 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	45.03 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	12.91%

2 – d'autoriser Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

### ► **Ordre du jour N° 12**

#### **Contribution aux organismes de regroupement**

<b>CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		
SIEMLFA	Cotisation	1000
SYNDICAT DE VOIRIE	Cotisation	300
SYNDICAT DE VOIRIE (assistance)	Cotisation	500
SOLURIS	Cotisation	2000
<b>TOTAL article c/65568</b>		<b>3800</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

Arrivée de M. Jean-Christophe CHAUMET à 19h56

### ► **Ordre du jour N° 13**

#### **Subventions attribuées aux associations**

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick PAYET qui présente les demandes des différentes associations et argumente sur les sommes susceptibles d'être allouées, à savoir :

**Voir tableau ci-après**

6574-subvention aux associations	2024
EST (foot)	3 850,00
Solidarité Thénacaise	500,00
ADCS (caisse des écoles)	1 200,00
Aéro club aviation	880,00
ASTC (gym)	3 200,00
Action village	2 200,00
conseil local des Parents élèves	0,00
ensemble chantons	770,00
subv except concert de Noël	0,00
Cercle de l'Amitié	660,00
Foire aux fleurs	0,00
comité des fêtes	2 600,00
EPLL	4 950,00
subv except eurochestrie	0,00
subv except EP2L prix littéraire	300,00
MAGIC DJ	0,00
SPA compétence CDA en 2024	0,00
MFR Cravans	0,00
MFR Moncoutant	0,00
ROCK School	0,00
Petit Chadignac (subv jardin solidaire	0,00
EST (subv except renov vestiaires	0,00
seisme Turquie	0,00
collège Quinet voyage Londres	500,00
réserve	8 390,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>

*Madame Béatrice RAPET et Monsieur Patrick PAYET ne prennent pas part au vote car ils sont membres du conseil d'administration de l'association « l'écriture Prend le Large »*

*Madame Sylvie LIMOGES ne participe pas au vote car elle est Présidente de l'association le « Cercle de l'Amitié »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la majorité.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Christophe CHAUMET, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND.*

## ► Ordre du jour N° 14

### **Budget primitif 2024 (Commune)**

*Madame le Maire donne la parole à Mme Béatrice RAPET qui expose : Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.*

*Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.*

### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## ► Ordre du jour N° 15

### **Budget primitif 2024 (Bâtiments commerciaux)**

*Mme Béatrice RAPET expose : Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.*

*Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.*

### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## ► Ordre du jour N° 16

### **Budget primitif 2024 (Budget annexe lotissement)**

*Mme Béatrice RAPET expose : Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.*

*Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.*

### **Voir tableau ci-après**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## ► Ordre du jour N° 17

### **Délibération relative à la prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER).**

Madame le maire expose :

*Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,*

*Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) modifiés par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2022,*

*Vu la délibération du SDEER du 3 avril 2023 définissant l'offre d'accompagnement des communes à la rénovation énergétique des bâtiments publics,*

*Vu le Code de l'énergie*

*Vu la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 présentant un caractère d'intérêt général pour la protection de l'environnement par l'obligation pesant sur les collectivités d'une meilleure connaissance de leurs performances énergétiques et d'entreprendre des travaux d'amélioration.*

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEER souhaite accompagner ses communes adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour ce faire, le SDEER a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments
- Les études de faisabilité
- La maîtrise d'œuvre
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune.

Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestations auprès du SDEER qui chiffrera le coût de la ou des mission(s) au vu des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEER bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, REGION, CEE...) pour la ou les prestation(s) commandée(s), la Commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire de la commune de THENAC (17460), justifiant l'intérêt de faire réaliser par le SDEER des prestations de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEER en date du 3 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de faire réaliser des prestations de services par le SDEER, pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de la convention et tous documents afférents. Le premier dossier confié au SDEER sera l'audit énergétique du château en 2024.

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

## ► Ordre du jour N° 18

### **Demande de subvention au Département avec autorisation de réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention pour l'aménagement de la cour extérieure du centre de loisirs sans hébergement.**

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la démolition du bâtiment proche du centre de loisir, la commune est dans l'obligation de réaliser des travaux d'aménagement (terrassements, bordure, voirie) de la cour extérieure du centre de loisirs. Elle fait lecture du plan de financement :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>		
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>	<b>Numéro de devis</b>
ETATP PICOULET – 8 rue du Fief d'Orennes – 17260 Montpellier de Médillan	12 790.00 €	2024061
<b>Coût HT</b>	<b>12 790.00 €</b>	

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
Conseil Départemental		12 790.00 €	4 476.50€	35%
<b>Sous-total</b>			<b>4 476.50 €</b>	
<b>Autofinancement</b>			8 313.50 €	
<b>Coût HT</b>			<b>12 790.00 €</b>	

Madame le Maire demande à l'assemblée de pouvoir engager les dépenses avant l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La réalisation des travaux et l'acceptation des devis pour les travaux **d'aménagement de la cour extérieure du centre de loisirs sans hébergement,**
- Demande de financement au **Département de 35 % soit 4476.50 euros HT**
- Autofinancement communal d'un montant de **8313.50 euros HT**
- Approuve le tableau de financement.
- Autorise Madame le Maire à engager les dépenses avant l'attribution des subventions.
- Les montants seront inscrits au budget.

Et autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## ► **Ordre du jour N° 19**

### **Délibération sur les conditions d'acquisition et de gestion d'un bien par l'EPFNA, cadastré AO641, AO643 et AO644.**

Madame le maire expose :

Vu la convention de réalisation n°1724016 entre la COMMUNE DE THENAC (17444), la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES et l'EPFNA, signée le 26/03/2024, et ayant pour objet THENAC - REDYNAMISATION DE L'ILOT PLACE DU MARCHÉ DANS LE CENTRE BOURG ;

Vu la délibération n° B-2024-004 en date du 12 février 2024 de l'EPFNA approuvant la convention de réalisation n° 1724016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Thénac en date du 18 janvier 2024 approuvant la convention de réalisation n° 1724016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes en date du 9 novembre 2023 approuvant la convention de réalisation n° 1724016 ;

Considérant la convention de réalisation n° 1724016 habilite l'EPFNA à procéder aux acquisitions-cessions des biens dans le cadre du projet pour la redynamisation de l'Ilot Place du Marché dans le centre-bourg de Thénac et détermine les conditions de gestion desdits biens après leur acquisition par l'EPFNA.

Considérant les conditions suivantes :

**Désignation du bien : Commune de Thénac**

**Propriétaire : CONSORTS MECHIN (17444)**

**Références cadastrales**

AO 0641	6 Place de la liberté	00ha 14a 17ca	Terrain bâti	Zone du PLU : U
AO 0643	6 Place de la liberté	00ha 00a 29ca	Terrain bâti	Zone du PLU : U
AO 0644	6 Place de la liberté	00ha 06a 07ca	Terrain bâti	Zone du PLU : U

**Total**

**00ha 20a 53ca**

Considérant que Le bien est constitué d'un hangar et d'un garage. Une première visite en présence de la mairie et des services de l'EPF NA en 2021 a permis de noter sur cette partie du site la présence d'une cuve enterrée d'environ 20 m<sup>3</sup>, 3 autres cuves de 1 m<sup>3</sup> et potentiellement une fosse pour vidange de véhicule. Le diagnostic Avant-Vente effectué sur le bien en février 2024 révèle « des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués. » La présence de ces éléments pourrait nécessiter la réalisation de diagnostics de pollution puis un éventuel traitement spécifique pouvant générer des dépenses complémentaires,

Considérant que l'acquisition du bien se fait en connaissance des sus-évoqués,

Considérant que le prix de l'acquisition s'élève 150 000 € HT (CENT CINQUANTE MILLE EUROS HORS TAXES),

Considérant que le bien actuel est libre de tout occupant,

Considérant qu'une convention de mise à disposition du bien d'une validité d'un an renouvelable de manière tacite, sera établie entre l'EPFNA et la Commune de Thénac. Celle-ci précisera les conditions de gestion du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## A l'unanimité

- Donne son accord sur l'acquisition amiable du bien désigné ci-après pour un montant de 150 000 euros HT, y compris sa gestion et ses conditions.
- Autorise l'EPFNA effectué des dépenses à hauteur de 15% du montant de l'acquisition pour la sécurisation et de gestion courante du foncier sachant que pour ces dépenses et à l'intérieur de ce plafond, l'EPFNA ne sollicitera pas de nouvel accord de collectivité. Au-delà de ce plafond et/ou pour toutes dépenses exceptionnelles, un nouvel accord de collectivité sera sollicité au préalable par l'EPFNA.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents et tout acte afférent à ce dossier.

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

## ► Ordre du jour N° 20

### **Délibération autorisant Madame le Maire à solliciter le Fonds Chaleur de l'ADEME et le Fond Energie du Département pour l'extension de la chaufferie bois et du réseau chaleur.**

Madame le maire explique à l'assemblée que le département de la Charente-Maritime aide les communes dans leur transition énergétique notamment pour le développement de la chaleur renouvelable. En effet, avec un objectif national de 38% de chaleur renouvelable en 2030, le Département souhaite participer à augmenter les projets de production. Ainsi il propose deux dispositifs financiers cumulables pour les collectivités : Le Fonds Chaleur de l'ADEME (gestion déléguée au Département dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial- CCRT) et le Fond Energie du Département

La commune de Thénac a pour projet l'extension de la chaufferie bois et du réseau chaleur situé dans le parc Maguier.

La chaufferie bois à pellets actuelle, adossée au centre de loisir, alimente le chauffage du centre de loisir et celui de la salle polyvalente Hélène NEVEUR.

Le projet d'extension consiste à dimensionner la chaufferie avec :

- L'installation d'une 2ème chaudière bois afin d'alimenter le bâtiment 1954 en cours de rénovation qui accueillera prochainement une cantine scolaire ainsi que des salles multi-activités,
- L'installation du réseau en terre entre la chaufferie et le bâtiment 1954,
- Le remplacement du silo toile par un silo béton à l'intérieur du local chaufferie

**Il est proposé de réaliser d'ores et déjà l'antenne complète du réseau de chaleur entre la chaufferie bois et le local chaufferie du bâtiment 1954. Le réseau pénétrera dans la chaufferie et sera laissé bouchonné en attente pour reprise ultérieure.**

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation à solliciter les différentes subventions attenantes à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autorise à l'unanimité :

- La réalisation des travaux **d'extension de la chaufferie bois et du réseau chaleur** du réseau de chaleur entre la chaufferie bois et le local chaufferie du bâtiment 1954 et l'acceptation des devis **dans la limite des crédits inscrits au BP 2024**

L'autorisation à solliciter les différentes subventions soit le Fond Chaleur de l'ADEME (gestion déléguée au Département dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial- CCRT) et le Fond Energie du Département

- Autorise Madame le Maire à engager les dépenses avant l'attribution des subventions
- Les montants sont inscrits au budget primitif 2024

*Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

## ► Ordre du jour N° 21

### Questions et informations diverses.

- Madame le Maire informe le CM de la signature de plusieurs avenants dans le cadre du marché (Aménagement du restaurant scolaire et salles multi-activités) et demande d'anticiper une présence de chaque membre du conseil municipal lors du déroulement des élections européennes de juin.
- Madame DUJARDIN Joëlle informe que 6 inscriptions scolaires ont été effectuées récemment pour la rentrée scolaire prochaine. Un comptage sera fait à la rentrée scolaire.
- Le déplacement de la boîte à livres à côté de la salle Hélène NEVEUR est apprécié des Thénacais.
- Les horaires de la cérémonie du 8 mai seront communiqués aux élus par mail.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21H35 minutes.**

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)	SIGNATURES
ALLU	Ludovic			X		
AUDEBAUD	Christian	X				
BAYOU	Delphine		X			
BRETHOME	Jean			X		
BRUNET	Jean-Pierre	X				
CHAUMET	Jean-Christophe	X				
DUJARDIN	Joëlle	X				
DURAND	Jean-Pierre	X				
LE GALL	Nadège	X				
LIMOGES	Sylvie	X				
MERCIER	Sylvie	X				
CHARPENTIER	Melissa			X		
MOULINEAU	Ludovic	X				
MUSCADET	Nelly	X				
PAYET	Patrick	X				
PROSPER	Karine		X		Franck ROCHERIEU	
RABANIER	Jean-Luc		X		Béatrice RAPET	
RAPET	Beatrice	X				
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	X				

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 <i>CA</i>				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	446 600,00	331 211,92	115 388,08	74	599 800,00		599 800,00	34,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	198 000,00	158 268,91	39 731,09	79	212 000,00		212 000,00	7,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	175 600,00	127 666,94	47 933,06	72	283 800,00		283 800,00	61,6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	64 700,00	41 695,07	23 004,93	64	99 000,00		99 000,00	53,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 300,00	3 581,00	4 719,00	43	5 000,00		5 000,00	-39,8
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>470 500,00</b>	<b>452 541,84</b>	<b>17 958,16</b>	<b>96</b>	<b>560 800,00</b>		<b>560 800,00</b>	<b>19,2</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 000,00	49 934,52	-14 934,52	142	57 800,00		57 800,00	65,1
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 900,00	5 865,86	1 034,14	85	7 000,00		7 000,00	1,4
64 - CHARGES DE PERSONNEL	428 600,00	396 741,46	31 858,54	92	496 000,00		496 000,00	15,7
014 - Atténuations de produits	73 200,00	70 927,00	2 273,00	96	73 800,00		73 800,00	0,8
65 - Autres charges de gestion courante	166 900,00	150 367,84	16 532,16	90	219 815,00		219 815,00	31,7
66 - Charges financières	28 000,00	27 708,97	291,03	98	27 000,00		27 000,00	-3,6
67 - Charges spécifiques	58 000,00	622,21	57 377,79	1	1 000,00		1 000,00	-98,3
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 326 200,00</b>	<b>1 033 379,78</b>	<b>292 820,22</b>	<b>77</b>	<b>1 482 215,00</b>		<b>1 482 215,00</b>	<b>11,8</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>870 256,67</b>	<b>118 766,64</b>	<b>751 490,03</b>	<b>13</b>	<b>792 398,92</b>		<b>792 398,92</b>	<b>-8,9</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 196 456,67</b>	<b>1 152 146,42</b>	<b>1 044 310,25</b>	<b>52</b>	<b>2 274 613,92</b>		<b>2 274 613,92</b>	<b>3,6</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 <i>CA</i>				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	4 500,00	6 408,37	-1 908,37	142	4 500,00		4 500,00	0,0
73 - Impôts et taxes	815 271,00	866 291,82	-51 020,82	106	61 000,00		61 000,00	-92,5
731 - Impositions directes					799 726,00		799 726,00	0,0
74 - Dotations et participations	426 301,00	455 177,78	-28 876,78	106	431 135,00		431 135,00	1,1
75 - Autres produits de gestion courante	19 000,00	22 267,42	-3 267,42	117	21 000,00		21 000,00	10,5
76 - Produits financiers		1,77	-1,77	0				
77 - Produits spécifiques	6 000,00	87 581,24	-81 581,24	999	1 000,00		1 000,00	-83,3
013 - Atténuations de charges	1 000,00	10 470,67	-9 470,67	999	4 000,00		4 000,00	300,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	909 784,67	909 784,67	0,00	100	942 252,92		942 252,92	3,6
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 181 856,67</b>	<b>2 357 983,74</b>	<b>-176 127,07</b>	<b>108</b>	<b>2 264 613,92</b>		<b>2 264 613,92</b>	<b>3,8</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>14 600,00</b>	<b>13 251,05</b>	<b>1 348,95</b>	<b>90</b>	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>-31,5</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 196 456,67</b>	<b>2 371 234,79</b>	<b>-174 778,12</b>	<b>107</b>	<b>2 274 613,92</b>		<b>2 274 613,92</b>	<b>3,6</b>

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		1 219 088,37	-1 219 088,37	0				

ODS 2 et 14

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et reserves	134,00	133,76	0,24	99				-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	60 830,00	57 147,75	3 682,25	93	62 700,00		62 700,00	3,1
20 - Immobilisations incorporelles	2 600,00	930,80	1 669,20	35	12 700,00		12 700,00	388,5
204 - Subventions d'équipement versées	56 200,00	4 387,00	51 813,00	7	34 900,00	24 300,00	59 200,00	5,3
21 - Immobilisations corporelles	5 800,00	1,00	5 799,00	0	18 500,00		18 500,00	219,0
23 - Immobilisations en cours	344 546,67		344 546,67	0	340 374,92		340 374,92	-1,2
26 - Participations et créances ratt. à des particip.	800,00	300,00	500,00	37				-100,0
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>470 910,67</b>	<b>62 900,31</b>	<b>408 010,36</b>	<b>13</b>	<b>469 174,92</b>	<b>24 300,00</b>	<b>493 474,92</b>	<b>4,8</b>
111 - Terrain Foot	25 000,00		25 000,00	0		25 000,00	25 000,00	0,0
114 - Salle cult.et sport	27 000,00	10 608,47	16 391,53	39	40 000,00		40 000,00	48,1
121 - Travaux ateliers municipaux					5 000,00		5 000,00	0,0
136 - Groupe scolaire	5 000,00		5 000,00	0	30 000,00		30 000,00	500,0
138 - Centre de loisirs ASLH	10 000,00		10 000,00	0	30 000,00		30 000,00	200,0
143 - Vestiaires foot	42 560,00	10 108,80	32 451,20	23	8 000,00	32 379,00	40 379,00	-5,1
144 - Défense Extérieure Contre l'Incendie	22 500,00	2 389,92	20 110,08	10	37 000,00		37 000,00	64,4
145 - Château	13 700,00		13 700,00	0	20 000,00		20 000,00	46,0
146 - Espace bâtiment 1954	2 116 015,12	1 049 912,03	1 066 103,09	49	7 500,00	1 036 646,00	1 044 146,00	-50,7
147 - Rue de la Paix	49 000,00	2 400,00	46 600,00	4	97 000,00	46 600,00	143 600,00	193,1
148 - Aménagement du parc du château	12 000,00	11 151,20	848,80	92				-100,0
149 - Parkings	20 000,00	6 927,14	13 072,86	34	20 000,00		20 000,00	0,0
150 - Espace Méchin					30 000,00		30 000,00	0,0
151 - Réseau de chaleur					25 000,00		25 000,00	0,0
83 - Voirie	121 450,00	37 363,03	84 086,97	30	76 000,00	60 986,00	136 986,00	12,8
91 - Bâtiments divers	24 500,00	15 765,65	8 734,35	64	60 000,00	2 000,00	62 000,00	153,1
97 - Travaux SDEER	14 000,00	3 561,68	10 438,32	25		10 438,00	10 438,00	-25,4
99 - Matériel divers	117 740,00	109 273,65	8 466,35	92	19 000,00		19 000,00	-83,9
<b>Total dépenses opérations d'invest.</b>	<b>2 620 465,12</b>	<b>1 259 461,57</b>	<b>1 361 003,55</b>	<b>48</b>	<b>504 500,00</b>	<b>1 214 049,00</b>	<b>1 718 549,00</b>	<b>-34,4</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>228 029,00</b>	<b>182 280,02</b>	<b>45 748,98</b>	<b>79</b>	<b>827 870,00</b>		<b>827 870,00</b>	<b>263,1</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 319 404,79</b>	<b>1 504 641,90</b>	<b>1 814 762,89</b>	<b>45</b>	<b>1 801 544,92</b>	<b>1 238 349,00</b>	<b>3 039 893,92</b>	<b>-8,4</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	376 983,09	376 983,09	0,00	100	7 917,55		7 917,55	-97,9
024 - Produits des cessions d'immobilisations	72 500,00		72 500,00	0				-100,0
10 - Dotations, fonds divers et reserves	641 174,03	654 271,19	-13 097,16	102	326 835,45		326 835,45	-49,0
13 - Subventions d'investissement reçues		2 886,31	-2 886,31	0				
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 000,00	880,00	1 120,00	44	2 000,00		2 000,00	0,0

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes réelles hors opérations	1 092 657,12	1 035 020,59	57 636,53	94	336 753,00		336 753,00	-69,2
111 - Terrain Foot					8 941,00		8 941,00	0,0
114 - Salle cult.et sport					7 000,00		7 000,00	0,0
136 - Groupe scolaire	6 450,00	6 459,00	-9,00	100	4 500,00		4 500,00	-30,2
143 - Vestiaires foot	7 323,00		7 323,00	0		7 323,00	7 323,00	0,0
144 - Défense Extérieure Contre l'Incendie	398,00	398,32	-0,32	100	18 450,00		18 450,00	999,9
145 - Château	3 200,00		3 200,00	0		3 200,00	3 200,00	0,0
146 - Espace bâtiment 1954	1 081 969,00	131 775,00	950 194,00	12	9 085,00	939 594,00	948 679,00	-12,3
147 - Rue de la Paix	1 700,00		1 700,00	0	76 300,00	1 700,00	78 000,00	999,9
149 - Parkings	5 600,00		5 600,00	0				-100,0
83 - Voirie	14 886,00	12 165,00	2 721,00	81				-100,0
91 - Bâtiments divers	39 660,00	36 691,93	2 968,07	92	15 000,00	1 779,00	16 779,00	-57,7
99 - Matériel divers	1 876,00	2 254,00	-378,00	120				-100,0
Total recettes opérations d'invest.	1 163 062,00	189 743,25	973 318,75	16	139 276,00	953 596,00	1 092 872,00	-6,0
Total recettes d'ordre	1 083 685,67	287 795,61	795 890,06	26	1 610 268,92		1 610 268,92	48,6
Total recettes d'investissement	3 339 404,79	1 512 559,45	1 826 845,34	45	2 086 297,92	953 596,00	3 039 893,92	-9,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement	20 000,00	7 917,55	12 082,45	39	284 753,00	284 753,00		-100,0

## THENAC BP

### AFFECTATION DU RESULTAT 2023

#### FONCTIONNEMENT

Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2023	909 784,67 ok
Recettes 2023	1 461 450,12
Dépenses 2023	1 152 146,42
Résultat CA 2023	309 303,70 ok
Excédent cumulé	<b>1 219 088,37</b> ok

#### INVESTISSEMENT

Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2022)	376 983,09 ok
Recettes 2023	1 135 576,36
Dépenses 2023	1 504 641,90
Résultat CA 2023	-369 065,54 ok
Résultat cumulé C/001 du BP 2023	<b>7 917,55</b> ok
Restes à réaliser dépenses	1 238 349,00
Restes à réaliser recettes	953 596,00
Besoin de financement	-276 835,45

#### AFFECTATION

C/1068 Investissement budget 2023	276 835,45
C/002 Excédent reporté budget 2023	942 252,92

## Résultats budgétaires de l'exercice

13800 - THENAC -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 343 123,99	2 272 675,87	5 615 799,86
Titres de recette émis (b)	1 135 576,36	1 462 755,12	2 598 331,48
Réductions de titres (c)		1 305,00	1 305,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 135 576,36	1 461 450,12	2 597 026,48
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 343 123,99	2 272 675,87	5 615 799,86
Mandats émis (f)	1 504 641,90	1 155 469,32	2 660 111,22
Annulations de mandats (g)		3 322,90	3 322,90
Depenses nettes (h = f - g)	1 504 641,90	1 152 146,42	2 656 788,32
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		309 303,70	
(h - d) Déficit	369 065,54		59 761,84

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	12 200,00	5 561,10	6 638,90	45	19 800,00		19 800,00	62,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 500,00	217,10	5 282,90	3	7 000,00		7 000,00	27,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	5 000,00	3 640,00	1 360,00	72	11 000,00		11 000,00	120,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 700,00	1 704,00	-4,00	100	1 800,00		1 800,00	5,9
65 - Autres charges de gestion courante					10 000,00		10 000,00	0,0
67 - Charges spécifiques	8 000,00		8 000,00	0	500,00		500,00	-93,8
Total dépenses réelles	21 700,00	5 561,10	16 138,90	25	30 300,00		30 300,00	39,6
Total dépenses d'ordre	19 409,21		19 409,21	0	23 524,34		23 524,34	21,2
Total dépenses de fonctionnement	41 109,21	5 561,10	35 548,11	13	53 824,34		53 824,34	30,9

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
75 - Autres produits de gestion courante	19 800,00	19 611,23	188,77	99	19 800,00		19 800,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	21 309,21	21 309,21	0,00	100	34 024,34		34 024,34	59,7
Total recettes réelles	41 109,21	40 920,44	188,77	99	53 824,34		53 824,34	30,9
Total recettes de fonctionnement	41 109,21	40 920,44	188,77	99	53 824,34		53 824,34	30,9

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		35 359,34	-35 359,34	0	0,00		0,00	0,0

025 5 et 15

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	15 663,34	15 663,34	0,00	100				-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	690,00		690,00	0	690,00		690,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles					22 834,34		22 834,34	0,0
23 - Immobilisations en cours	18 600,00	895,00	17 705,00	4		1 700,00	1 700,00	-90,9
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>34 953,34</b>	<b>16 558,34</b>	<b>18 395,00</b>	<b>47</b>	<b>23 524,34</b>	<b>1 700,00</b>	<b>25 224,34</b>	<b>-27,8</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>34 953,34</b>	<b>16 558,34</b>	<b>18 395,00</b>	<b>47</b>	<b>23 524,34</b>	<b>1 700,00</b>	<b>25 224,34</b>	<b>-27,8</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté					365,00		365,00	0,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 863,34	16 863,34	0,00	100	1 335,00		1 335,00	-92,1
16 - Emprunts et dettes assimilés		60,00	-60,00	0				
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>16 863,34</b>	<b>16 923,34</b>	<b>-60,00</b>	<b>100</b>	<b>1 700,00</b>		<b>1 700,00</b>	<b>-89,9</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>19 409,21</b>		<b>19 409,21</b>	<b>0</b>	<b>23 524,34</b>		<b>23 524,34</b>	<b>21,2</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>36 272,55</b>	<b>16 923,34</b>	<b>19 349,21</b>	<b>46</b>	<b>25 224,34</b>		<b>25 224,34</b>	<b>-30,5</b>

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
<b>Solde d'investissement</b>	<b>1 319,21</b>	<b>365,00</b>	<b>954,21</b>	<b>27</b>	<b>1 700,00</b>	<b>-1 700,00</b>		<b>-100,0</b>

## THENAC -BATIMENTS COMMERCIAUX

### AFFECTATION DU RESULTAT 2023

#### FONCTIONNEMENT

Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2023	21 309,21
Recettes 2023	19 611,23
Dépenses 2023	5 561,10
Résultat CA 2023	14 050,13 ok
Excédent cumulé	<b>35 359,34</b>

#### INVESTISSEMENT

Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2022)	-15 663,34 ok
Recettes 2023	16 923,34
Dépenses 2023	895,00
Résultat CA 2023	16 028,34 ok
<b>Résultat cumulé C/001 du BP 2023</b>	<b>365,00 ok</b>
Restes à réaliser dépenses	1 700,00
Restes à réaliser recettes	0,00
Besoin de financement	-1 335,00

#### AFFECTATION

C/1068 Investissement budget 2023	1 335,00
C/002 Excédent reporté budget 2023	34 024,34

## Résultats budgétaires de l'exercice

13802 - BATIMENTS COMMERCIAUX DE THENAC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 272,55	41 109,21	77 381,76
Titres de recette émis (b)	16 923,34	19 611,23	36 534,57
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	16 923,34	19 611,23	36 534,57
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 272,55	41 109,21	77 381,76
Mandats émis (f)	895,00	5 561,10	6 456,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	895,00	5 561,10	6 456,10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	16 028,34	14 050,13	30 078,47
(h - d) Déficit			

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	264 500,00	165 097,30	99 402,70	62	111 000,00		111 000,00	-58,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	264 500,00	165 097,30	99 402,70	62	111 000,00		111 000,00	-58,0
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	0,17	4,83	3	5,00		5,00	0,0
Total dépenses réelles	264 505,00	165 097,47	99 407,53	62	111 005,00		111 005,00	-58,0
Total dépenses d'ordre	376 369,17		376 369,17	0	513 094,63		513 094,63	36,3
Total dépenses de fonctionnement	640 874,17	165 097,47	475 776,70	25	624 099,63		624 099,63	-2,6

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023 CA				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		628,33	-628,33	0				
74 - Dotations et participations	29 000,00		29 000,00	0				-100,0
75 - Autres produits de gestion courante	5,00		5,00	0	5,00		5,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	347 369,17	347 369,17	0,00	100	347 997,33		347 997,33	0,2
Total recettes réelles	376 374,17	347 997,50	28 376,67	92	348 002,33		348 002,33	-7,5
Total recettes d'ordre	264 500,00	165 097,30	99 402,70	62	276 097,30		276 097,30	4,4
Total recettes de fonctionnement	640 874,17	513 094,80	127 779,37	80	624 099,63		624 099,63	-2,6

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement	0,00	347 997,33	-347 997,33	-999				-100,0

055 8 01-16

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023 <i>CA</i>				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté					165 097,30		165 097,30	0,0
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>					165 097,30		165 097,30	0,0
<b>Total dépenses d'ordre</b>	264 500,00	165 097,30	99 402,70	62	276 097,30		276 097,30	4,4
<b>Total dépenses d'investissement</b>	264 500,00	165 097,30	99 402,70	62	441 194,60		441 194,60	66,8

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023 <i>CA</i>				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
<b>Total recettes d'ordre</b>	376 369,17		376 369,17	0	513 094,63		513 094,63	36,3
<b>Total recettes d'investissement</b>	376 369,17		376 369,17	0	513 094,63		513 094,63	36,3

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
<b>Solde d'investissement</b>	111 869,17	-165 097,30	276 966,47	-148	71 900,03		71 900,03	-35,7

## THENAC - LOTISSEMENT

### AFFECTATION DU RESULTAT 2023

#### FONCTIONNEMENT

Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2023	347 369,17 ok
Recettes 2023	165 725,63
Dépenses 2023	165 097,47
Résultat CA 2023	628,16 ok
Excédent cumulé	<b>347 997,33</b> ok

#### INVESTISSEMENT

Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2022)	0,00
Recettes 2023	0,00
Dépenses 2023	165 097,30
Résultat CA 2023	-165 097,30 ok
Résultat cumulé C/001 du BP 2023	<b>-165 097,30</b> ok
Restes à réaliser dépenses	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00
Besoin de financement	

#### AFFECTATION

c/001 Déficit d'investissement	-165 097,30
C/002 Excédent reporté budget 2024	347 997,33

## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

13803 - LOTISSEMENT LA POINTE DE BEAUS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	376 369,17	640 874,17	1 017 243,34
Titres de recette émis (b)		165 725,63	165 725,63
Réductions de titres (c)		165 725,63	165 725,63
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	264 500,00	640 874,17	905 374,17
Mandats émis (f)	165 097,30	165 097,47	330 194,77
Annulations de mandats (g)		165 097,47	330 194,77
Depenses nettes (h = f - g)	165 097,30		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		628,16	
(d - h) Excédent	165 097,30		164 469,14
(h - d) Déficit			

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 463 968	47,98	119,95	1 558 000	747 528	47,98	747 528
Taxe foncière non bâties (TFNB)	73 109	45,03	137,50	76 300	34 358	45,03	34 358
Taxe d'habitation (TH)	162 709	12,91	53,28	134 700	17 390	12,91	17 390
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					799 276		

  

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	799 276

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	$\frac{799\,276}{799\,276} = 0,000001$	Produit total souhaité	47,98		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			45,03		
Taxe d'habitation (TH)			12,91		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
	Produit total de référence (total colonne 5)				

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 955	0	0		3 955

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 799 276	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 3 955	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 803 231
--	---	---	---	---

À LA ROCHELLE

Le 14 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
PATRICE LAUSSUCQ  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

025 11

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="699"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/> c. Locaux industriels <input type="text" value="0"/> d. Logements sociaux : exo de longue durée <input type="text" value="0"/>  <b>Taxe foncière non bâtie</b> <input type="text" value="3 256"/>  <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Mayotte <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>  <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>	<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="36 640"/>  <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="12 069"/> c. Par la loi (autres) <input type="text"/>  <b>Cotisation foncière des entreprises</b> a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>	a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/>
	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	5. RÉFORMES FISCALES
	a. Résidences secondaires et assimilées <input type="text" value="107 000"/> b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text" value="27 700"/> c. Bases dégreivées hors locaux vacants <input type="text" value="15 859"/> d. Bases dégreivées locaux vacants <input type="text" value="17 178"/> e. Bases dégreivées majo THS <input type="text"/>	a. TVA prév. (compensation TH) <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/> b. TVA prév. (comp. CVAE) <input type="text" value="0"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="1,000000"/> d. Taux FB commune 2020 <input type="text" value="26,48"/> e. Taux FB département 2020 <input type="text" value="21,50"/>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12				13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	47,98	119,95	>>>	119,95	a. National	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	55,93	139,83	2,33000	137,50	b. Communal	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	20,40	61,13	7,85000	53,28	<b>Taux maximum :</b>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
						b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>				a. Tx moy.75% départemental <input type="text" value="8,55"/>			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>				b. Taux maximum de la majo <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>		25,38	

### RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

#### I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	1 852 295	x	12,91	=	239 131
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	8 389				
*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats					
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					16 005
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					249
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					255 385 <b>(A)</b>

#### II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					262 254
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					271
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					262 525 <b>(B)</b>

#### III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIÈS APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	326 368	+	262 254	=	588 622 <b>(C)</b>
--	---------	---	---------	---	--------------------

#### IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	255 385 <b>(A)</b>	-	262 525 <b>(B)</b>	=	-7 140 <b>(D)</b>
---	--------------------	---	--------------------	---	-------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-7 140 \text{ (D)}}{588 622 \text{ (C)}} = 1,000000 \text{ (E)}$$

Si **(D)** > 0 et **(E)** > 1, la commune est sous-compensée.  
 Si **(D)** < 0 et **(E)** < 1, la commune est sur-compensée.  
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence **(D)** inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

c/65568 - autres contributions			
Syndicat départemental voirie	assistance 2024	500,00	
	cotisation 2024	300,00	
SIEMFLA	cotisation 2024	1 000,00	
SOLURIS	cotisation 2024	2 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 800,00</b>	

025 J2